

PROGRAMME DE PRÊTS REER DE PLACEMENTS EMPIRE VIE

GUIDE DE VENTE



DATE LIMITE DE COTISATION À UN REER : LE 1^{ER} MARS 2019

Limite de cotisation

- 18 % de votre revenu gagné au cours de l'année précédente, jusqu'à concurrence de 26 230 \$
- plus le report des droits inutilisés de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (veuillez consulter votre avis de cotisation)
- moins votre facteur d'équivalence, fourni par votre employeur (s'il y a lieu)
- plus votre facteur de rectification

Taux marginaux d'impôt fédéral pour 2018*

Revenu gagné	Taux d'impôt fédéral
premiers 46 605 \$	15,00 %
plus de 46 605 \$ jusqu'à 93 208 \$	20,50 %
plus de 93 208 \$ jusqu'à 144 489 \$	26,00 %
plus de 144 489 \$ jusqu'à 205 842 \$	29,00 %
plus de 205 842 \$	33,00 %

NOTE : Les clients doivent vérifier leur limite de cotisation sur leur avis de cotisation ou appeler le service d'aide téléphonique SERT de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour connaître leur limite de cotisation – ils devront fournir leur numéro d'assurance sociale, leur date de naissance et le montant déclaré à la ligne 150 de leur déclaration de revenus de 2017/18.

Principales ressources

Service d'aide téléphonique SERT de l'ARC : 1 800 267-6999

Ligne générale de l'ARC : 1 800 959-8281

Site de l'ARC : www.cra-arc.gc.ca

* Source : Agence du revenu du Canada. Les taux marginaux d'impôt combinés (fédéral et provincial) varient d'une province à l'autre.

DÉTAILS DU PROGRAMME DE PRÊTS REER

Renseignements généraux sur les prêts REER

Ligne des conseillers de B2B Banque :

Français : 1 866 884-9407

Anglais : 1 800 263-8349

Télécopieur : 1 866 941-7711

Caractéristiques du programme

- Prêts à taux fixes ou variables
- Soumission en ligne de la demande 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Possibilité de reporter le début du remboursement du prêt jusqu'à 180 jours après le financement**
- Prêts remboursables en tout temps sans pénalité

Options de paiement du prêt

Les clients peuvent choisir n'importe quelle date du 1^{er} au 28^e jour du mois pour le prélèvement des paiements du prêt de leur compte. Les paiements d'un prêt REER sont mixtes; ils combinent du capital et de l'intérêt.

Critères de base

- Demande de prêt dûment remplie et signée
- Antécédents de crédit satisfaisants
- Ratio d'amortissement total de la dette (RTAD) inférieur à 40 % du revenu mensuel brut
- Valeur réelle nette au moins égale au montant du prêt demandé
- Capacité d'assumer le prêt
- Antécédents professionnels
- Preuve de revenu et preuve des actifs détenus (à la demande de B2B Banque)

Accès aux demandes de prêt

Vous pouvez accéder aux demandes de prêt :

- en vous rendant sur le site de Placements Empire Vie à l'intention des conseillers au www.empirelifeinvestments.ca/fr/ventes-et-marketing en faisant votre demande en ligne à b2bbanque.com/ease.

NOTE : Vous devez envoyer la demande de prêt et les documents à l'appui directement à B2B Banque. Vous devez envoyer les directives de placement directement à Placements Empire Vie afin que celle-ci répartisse le dépôt dans le compte enregistré de l'emprunteur. Certains courtiers pourraient demander à revoir toute la documentation au préalable. Toutes les sommes empruntées sont dues au prêteur et exigibles par celui-ci indépendamment du rendement des placements achetés.

Consultez la page [Ventes et marketing](http://www.empirelifeinvestments.ca/fr/ventes-et-marketing) au www.empirelifeinvestments.ca/fr/ventes-et-marketing pour obtenir plus de détails sur la façon de soumettre une demande de prêt.

** Un client peut reporter jusqu'à 180 jours le premier paiement de son prêt REER. Il devra alors verser le premier paiement à la date du premier paiement après l'expiration de la période de report. L'intérêt est calculé à partir de la date de financement et prolonge la durée du prêt proportionnellement à la durée du report.

PROGRAMME DE PRÊTS RER DE B2B BANQUE

Détails du programme de prêts

Durée	1 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans
Taux	Consultez le sommaire des prêts RER de B2B Banque sur la page Ventes et marketing au www.empirelifeinvestments.ca/fr/ventes-et-marketing		
Prêt minimal	2 500 \$		
Prêt maximal	Aucun maximum		
Paiement mensuel	Paiements mixtes (capital et intérêt combinés). Les clients peuvent choisir n'importe quelle date du 1 ^{er} au 28 ^e jour du mois pour le prélèvement du prêt.		
Documents requis	<p>À envoyer à Placements Empire Vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition générale pour un régime ouvert ou enregistré dûment remplie 	<p>À envoyer à B2B Banque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les pages de la demande de prêt avec les signatures Chèque annulé d'un compte chèque personnel sur lequel est imprimé le nom de l'emprunteur Une lettre de direction signée (s'il s'agit de rembourser une autre institution financière : inscrivez le numéro de télécopieur de cette institution et le numéro de compte. Preuve des actifs détenus (à la demande de B2B Banque) Preuve de revenu, s'il y a lieu (voir les détails ci-dessous) 	
Où trouver les formulaires?	Les formulaires sont accessibles en format PDF sur la page Ventes et Marketing du site de Placements Empire Vie au www.empirelifeinvestments.ca/fr/ventes-et-marketing ou à b2bbanque.com/formulaires .		
Preuve de revenu	<p>Salariés Relevé de paie récent ou avis de cotisation</p> <p>Travailleur à commission Avis de cotisation des deux dernières années</p> <p>Travailleur autonome Avis de cotisation et états financiers des deux dernières années</p>	Requis pour les montants de prêt dans le cadre d'un régime d'épargne enregistré plus élevés que la limite maximale de déduction REER pour l'année courante ou pour les prêts d'une durée supérieure à deux ans.	
Où envoyer les documents?	<p>Envoyez les propositions de placement à Placements Empire Vie par service de messagerie :</p> <p>Placements Empire Vie Inc. 259, rue King Est Kingston ON K7L 3A8</p>	<p>Envoyez les documents de prêt de B2B Banque et les pièces justificatives à :</p> <p>B2B Banque, Prêts investissement 199, rue Bay, bureau 600 C.P. 279, STN Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	
Des questions?	Vérifiez la situation de la demande de prêt RER de votre client au moyen d'EASE ou en communiquant par téléphone avec B2B Banque au 1 866 884-9407 (en français), au 1 800 263-8349 (en anglais) ou par télécopieur au 1 866 941-7711 .		

PROGRAMME DE PRÊTS RER DE B2B BANQUE

Processus d'approbation des prêts

Approbations

B2B Banque vous informera par télécopieur de l'approbation du prêt généralement dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception et la vérification de la documentation relative au prêt RER.

Refus

Si la demande est refusée ou en attente, B2B Banque communiquera avec vous par télécopieur. Si le prêt est approuvé pour un montant moindre, B2B Banque l'indiquera sur la télécopie.

Service du prêt

Il est possible d'effectuer des paiements ponctuels à n'importe quel moment et sans pénalité, ce qui permet de réduire la durée d'amortissement. La mensualité peut être recalculée pour tenir compte du solde du prêt RER moyennant une demande écrite. Une fois que le prêt est financé, vous ou votre client pouvez obtenir le solde du prêt en communiquant directement avec B2B Banque au 1 866 884-9407. Veuillez remplir le formulaire « Modifications non financières à un compte » accessible à b2bbanque.com/formulaires et l'envoyer à B2B Banque si vous souhaitez demander une modification des renseignements bancaires ou de la date des débits préautorisés.

Conseils pour le système EASE

- Assurez-vous qu'il ne manque aucun détail dans la demande de prêt RER en ligne. Vous ne pourrez y effectuer aucune modification après qu'elle ait été soumise à l'évaluation de crédit.
- Une demande de prêt RER soumise au moyen de EASE génère une vérification par le bureau de crédit, qui est effectuée en quelques secondes.
- Pour accélérer le financement d'un prêt RER, toutes les sections de la demande de prêt RER doivent être remplies, y compris la section du billet à demande.
- Nous vous recommandons fortement de soumettre votre demande de prêt RER par voie électronique pour obtenir un traitement et un financement plus rapide.
- Des renseignements permettant l'identification sont exigés des clients pour toute demande de prêt RER, notamment l'adresse de l'employeur et la durée de service.

COORDONNÉES IMPORTANTES

Coordonnées de Placements Empire Vie

Pour toute question ou pour soumettre des affaires de placement à Placements Empire Vie

Service à la clientèle

Téléphone : 1 855 823-6883

Télécopieur : 1 866 970-0135

Courriel : mutualfunds@empire.ca

Centres régionaux de ventes et de marketing

Pour toute question concernant les fonds communs de placement ou les produits de placement de l'Empire Vie

Ouest du Canada

Colombie-Britannique : 1 888 627-3591

Alberta : 1 800 656-2878

Ontario et provinces de l'Atlantique

1 888 548-4729

Québec

Montréal : 1 800 371-9171

Québec : 1 888 816-1220

Renseignements sur les prêts REER

B2B Banque, Prêts investissement

199, rue Bay, bureau 600

C.P. 279, STN Commerce Court

Toronto ON M5L 0A2

Ligne sans frais en français : 1 866 884-9407

Ligne pour les placements et les prêts REER :
1 800 263-8349 ou 416 947-7427

Télécopieur : 1 866 941-7711



Placements Empire Vie Inc.

165, avenue University, 9^e étage
Toronto ON M5H 3B8

1 855 823-6883
www.placementsempirevie.ca

B2B Banque n'est pas affiliée à Placements Empire Vie Inc. dont elle ne garantit pas les produits de placement offerts ni n'en assure la promotion. B2B Banque ne fournit aucun conseil aux particuliers et aux conseillers en matière de placements. Il incombe au courtier et au conseiller, mais pas à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux placements effectués par l'entremise d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. Toute acceptation d'un prêt par B2B Banque ne signifie pas que cette dernière approuve un quelconque choix, un quelconque programme ou une quelconque stratégie de placement. Tous les prêts sont soumis à l'approbation de crédit et les sommes empruntées sont dues et exigibles indépendamment du rendement des placements acquis. B2B Banque se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires, et ce, à sa seule discrétion. Le Programme de prêts RER de B2B Banque est offert exclusivement par l'intermédiaire de conseillers financiers autorisés.

Placements Empire Vie Inc. (Placements Empire Vie) est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie est le gestionnaire de portefeuille des fonds communs de placement Empire Vie. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et leur valeur change fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

Les prêts sont offerts et fournis par B2B Banque. Placements Empire Vie n'est pas responsable des dispositions et des modalités de tels prêts.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque de commerce sous licence.